ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecine légale

Question écrite n° 17713

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la rémunération des médecins légistes. En effet, la nomenclature, contenue dans le code de procédure pénale, qui encadre le paiement de leurs actes n'a pas évolué depuis vingt-deux ans. De plus, il n'y a pas d'indemnité de nuit comme cela existe pour les médecins généralistes. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet afin de faire évoluer cette situation sachant qu'ils sont peu nombreux dans cette spécialité.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marc Roubaud
Circonscription : Gard (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17713
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 février 2008, page 1560
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)